

# LE CONFÉDÉRÉ

ORGANE DES LIBÉRAUX VALAISANS

PARAISANT A MARTIGNY LE MERCREDI ET LE SAMEDI

## ABONNEMENTS

SUISSE Un an : 5 fr. 50 (avec Bulletin officiel 7 fr. 50)  
Abonnements pris à la poste 20 ct. en plus  
Etranger : 15 fr. par an. (Avec Bulletin 18 fr. par an)

## RÉDACTION et ADMINISTRATION à MARTIGNY

Compte de chèques postaux II. 458

Joindre 20 ct. en timbres-poste à toute demande de changement d'adresse

## ANNONCES

Canton : 10 ct. — Suisse : 20 ct. — Etranger : 25 ct. la ligne  
Réclamés : 50 ct. la ligne ou son espace  
S'adresser à **PUBLICITAS**, S. A. Suisse de Publicité  
ou à l'Administration du Confédéré

## Bulletin de la guerre

23 décembre.

### M. Caillaux sera poursuivi

Les journaux de Paris ont publié des pièces annexes au rapport de la commission des poursuites contre M. Caillaux. Il s'y trouve une lettre de M. Briand à M. Barrère, ambassadeur de France à Rome, le priant de dire à M. Sonnino que M. Caillaux n'avait aucune autorité pour parler au nom du gouvernement et laissant le gouvernement libre d'agir comme il le jugerait utile vis-à-vis de M. Caillaux. Il s'y trouve également des lettres des attachés militaire et naval français à Rome, exposant les démarches et les visites de M. Caillaux à des personnages, notamment à des cardinaux, et une lettre du général Lyautey à un attaché militaire, confirmant que le gouvernement désapprouvait les agissements de M. Caillaux.

Il reste à retenir que M. Briand, tout en sachant que M. Caillaux se livrait à des manœuvres illicites, le laissa faire et ne dévoila surtout pas l'incorrection de tels procédés.

M. Caillaux a fini par renoncer au projet de se dérober à la suspension de l'immunité ; ce fut l'attitude de M. Humbert : montrer que l'on ne craint rien pour atténuer, ou tout au moins retarder l'éclat de la réprobation publique. Nous avons déjà dit quelque chose de la déposition de M. Clemenceau. Bornons-nous à reproduire le passage suivant d'une réponse qu'il vient de faire à une interruption de M. Eugène Laurent :

M. Laurent vient de prononcer un mot qui ne me fait pas peur : il a parlé de responsabilité. Je suis ici pour prendre mes responsabilités, et si la loi ne me faisait pas un devoir d'abriter ma responsabilité derrière la vôtre, je l'aurais prise tout seul.

Je vous prie de considérer ma situation. Pendant trois ans, tous les jours, j'ai critiqué la conduite de la guerre à travers tous les gouvernements. Je l'ai critiquée au point de vue de l'esprit qu'on faisait à nos populations, en leur cachant une partie de la vérité, et au point de vue des craintes dans lesquelles on les faisait vivre, alors que la guerre se prolongeait. Je l'ai critiquée au point de vue de la conduite même des opérations militaires. Vous m'accordez bien que je n'ai pas sollicité un portefeuille de M. Poincaré. Le jour où il m'a fait appeler, j'étais déshonoré si j'avais refusé de prendre le pouvoir. Cependant la situation était grave, peut-être plus grave que vous ne pensez, mon cher collègue. J'ai accepté pour faire tardivement ce qu'on n'avait pas fait antérieurement. J'essaie, voilà tout, j'essaie de conduire la guerre dans des conditions qui vont nous préparer des mois très difficiles, auxquels nous ferons face néanmoins, et je m'efforce de maintenir l'excellent état moral des populations de l'arrière et de l'avant.

Vous avez dit que le public était avec moi. Ce n'est pas cela qui nous fait marcher, et même je l'ai dit à la tribune, c'est ce qui me fait peur. Cela ne m'empêche pas de prendre mes responsabilités. Il le faut. Si, pendant trois ans, on n'a eu personne pour prendre des responsabilités graves — le fait est là, heureux ou malheureux — je viens ici pour les prendre.

Croyez-vous que ce soit un bon état d'esprit pour les poilus connaissant les choses vaguement, mais les sentant tout de même, de penser que, pendant qu'ils se battent, il y a derrière eux des gens qui les trahissent ? Tout, excepté cela ! Je pourrais vous citer des exemples à l'infini d'hommes que j'ai vus, que je ne connaissais pas, qui sortaient de leurs tranchées pour me dire ces choses et même pour me dire des choses si violentes que je ne veux pas les répéter ici. Il faut songer que l'état moral du soldat n'a jamais été meilleur, dans les circonstances les plus graves, et vous voulez lui enlever la certitude de savoir qu'il est défendu ! Je l'ai dit dans ma déclaration : il saura qu'il est défendu, mais on le défend non par des discours, mais par des actes, et le premier de tous, puisqu'il y a des lois et une justice, c'est de soumettre tous les citoyens, y compris les sénateurs et les députés, à la justice et aux lois. Voilà mon principe, je m'y tiens !

Telle est la déclaration que M. Clemenceau a faite, entre plusieurs autres, et qui dépasse singulièrement, dit le *Matin*, par sa portée, le débat constitué devant la commission. On y trouve, en effet, un exposé aussi loyal que ferme de toute la politique gouvernementale.

Ces événements viennent d'avoir une répercussion à la Chambre italienne.

Le député Pirolini ayant fait allusion à l'affaire Cavallini, M. Orlando déclara que Cavallini était déjà surveillé avant qu'on parlât du scandale Caillaux.

Si l'arrestation n'eut lieu que plus tard, dit-il, ce fut parce que le ministre, étant donné les temps exceptionnels que nous traversons, avait cru opportun d'adopter le système de communiquer aux autorités militaires les éléments de l'accusation judiciaire.

M. Pirolini ayant prononcé la phrase : « Caillaux est le Giolitti de France », des invectives s'échangent entre la gauche et la droite, M. Giolitti se lève. (*Tumulte prolongé à droite, appl. à gauche.*) La séance est suspendue une demi-heure.

M. Pirolini, reprenant son discours, dit qu'il n'avait pas eu l'intention de lancer des accusations personnelles contre M. Giolitti. Il constate que la guerre a divisé les assemblées politiques de presque tous les pays.

En effet, la Suisse elle-même en sait quelque chose. Si elle n'a pas encore découvert son Caillaux, elle a eu son Giolitti.

Enfin la Chambre française, après avoir consacré à cette affaire ses deux séances de samedi, a voté la levée de l'immunité en ce qui concerne M. Caillaux par 417 voix contre

deux. A main levée, elle se prononce de même en ce qui concerne M. Loustalot.

### En Russie

Les élections à la Constituante connues à ce jour se répartissent ainsi : 209 socialistes-révolutionnaires, 107 maximalistes, 23 socialistes-révolutionnaires ukrainiens, 12 cadets. Le soviet de Moscou a proclamé la loi martiale.

Malgré cette défaite évidente, les bolcheviks ne sont pas disposés à céder le pouvoir et la guerre civile se poursuit. Toutefois, l'Ukraine a proclamé son indépendance et veut former une république distincte à laquelle se préparent à adhérer les partisans de l'ancien gouvernement. Kerensky et Verskhowsky ont offert leurs services au gouvernement de l'Ukraine, dont les troupes sous les ordres du général Tcherbatchew, se concentrent entre Homel et Baïchmatch (?), tandis que les bolcheviks se concentrent à Minsk.

L'Ukraine est une contrée de la Petite Russie comprise entre la Russie méridionale, c'est-à-dire Odessa, et la Grande Russie, dont la capitale est Moscou. Sa ville principale est Kiev, autour de laquelle se vient agglomérer par couches successives l'immense empire des czars dont elle fut la première capitale avant que Moscou, ville plus centrale, la vint détrôner. Elle abonde en monuments de cette période de souveraineté qui remonte au moyen-âge.

On télégraphie de Pétersbourg à la *Morning Post* qu'il existe en Allemagne un projet pour replacer Nicolas II sur le trône.

Le *Times* apprend de Pétersbourg qu'un décret permettra le 20 décembre à la famille impériale, y compris ses membres emprisonnés à Tobolsk, de quitter la Russie.

### Menus faits

La *Gazette de Cologne* dément que l'Allemagne songe à faire de nouvelles offres de paix à l'Entente.

Une dépêche de Paris datée de dimanche matin dit :

Un bruit de moteur a été signalé vers 20 h. 20, dans la direction du nord-est. L'alerte a été immédiatement donnée à Paris et quelques obus éclairants ont été tirés par le poste de défense de la grande banlieue. L'alerte s'est terminée à 21 h. 15.

## A toute époque de l'année on peut prendre un abonnement au Confédéré

Il suffit d'en aviser l'Administration du « Confédéré », à Martigny, par simple carte postale.

## Les améliorations foncières en Valais

Les électeurs valaisans auront à se prononcer le 30 décembre sur l'acceptation de la « Loi concernant les subventions pour améliorations foncières », votée par le Grand Conseil dans sa dernière session.

L'occasion nous paraît donc opportune de jeter un coup d'œil rétrospectif sur notre activité dans ce domaine, et de souligner l'importance qu'aura, pour le développement de notre agriculture, l'entrée en vigueur des excellentes dispositions de cette nouvelle loi.

Des travaux importants ont été exécutés en Valais dès une époque très reculée, en vue d'augmenter le rendement du sol. Le temps n'est pas éloigné, en effet, où le Rhône, régnant en maître incontesté sur la majeure partie de la plaine du Rhône, reléguait l'agriculture sur les versants de la vallée et sur les cônes des torrents. Le rendement de ces terrains eût été minime si l'eau des glaciers n'avait pu leur apporter, avec l'humidité indispensable, les éléments fertilisants nécessaires au développement de la végétation.

Ainsi ont vu naissance au cours des siècles nos « bisses » et nos « meunières » dont le réseau audacieusement ramifié fait honneur au génie créateur et à l'esprit de travail et d'endurance de notre population agricole.

L'assainissement de la plaine du Rhône et l'utilisation du terrain gagné sur les eaux ont préoccupé aussi nos populations depuis des temps très reculés. Sans remonter plus haut, il est intéressant de mentionner dans cet ordre d'idées la loi cantonale de 1838, qui attribuait la possession des « glariers », communaux aux entrepreneurs se chargeant de les mettre en culture.

Le dessèchement des marais de la plaine ne put toutefois être entrepris avec quelque succès qu'après l'exécution des principaux travaux de correction et d'endiguement du Rhône, dans le cadre du projet subventionné par la Confédération en 1863.

L'utilisation rationnelle de nos beaux alpages ne laissa pas non plus le législateur indifférent ; en 1878, en effet, nous voyons éclore une loi prescrivant la construction d'étables sur tous les alpages dans le terme de six ans. Rien d'étonnant que cette loi n'ait pu être appliquée à la lettre ; elle a eu néanmoins de bons résultats pendant quelques années, avant de devenir lettre morte et de tomber dans l'oubli.

L'essor définitif pris par les améliorations

plaisent ; ici, au moins, on peut jouir de leur présence.

— Même s'en fatiguer !

— Y pensez-vous ? S'en fatiguer, en deux mois ? Il faut être bien versatile dans ses sentiments ou avoir été séduit par un charme trop peu justifié. En vérité, c'est ainsi qu'on devrait vivre : travailler très peu, se promener avec des femmes charmantes, sans autre souci que celui de l'heure du bain, du temps qu'il fera, et du changement de nuance des yeux qui nous captivent.

Ils s'en allaient ainsi par couples vers la mer. Dans un murmure de causeries joyeuses, les jeunes filles révélaient leur âme avec la même grâce innocente que, dans leurs vêtements, se révélait leur corps. Les jeunes hommes laissaient s'épanouir en leur esprit, en leur cœur, cette adoration sans but, si impulsive et par cela même si séduisante, de la jeunesse et de la force pour la grâce et la beauté.

Hubert Martholl marchait pensif à côté de Marie-Thérèse qu'il avait débarrassée de sa raquette et de son manteau.

En arrivant sur la plage, ils furent éblouis par une lumière dorée. Le soleil allait entrer dans les flots en triomphateur ; des reflets de pourpre traînaient sur les vagues et le ciel, à l'orient, se teintait d'un bleu turquoise extrêmement doux.

Marie-Thérèse s'assit sur les galets. C'était l'heure qu'elle aimait. Devant ces apothéoses de lumière, elle était prise toute entière, oubliant son être pour

## FEUILLETON DU CONFÉDÉRÉ

Reproduction autorisée aux journaux ayant un traité avec M. Oalmann-Lévy, éditeur à Paris

27

## Hésitation sentimentale

par

L'Auteur de « AMITIÉ AMOUREUSE »

A tout propos, il citait lord Chestermund chez qui il chassait le renard et la grouse en Ecosse, et son plus grand plaisir était d'être pris pour un Anglais.

Lorsque Marie-Thérèse et Denise arrivèrent, ce furent des exclamations de joie et des bonjours bruyants. Martholl, qui ne jouait jamais qu'avec James Milk, n'étant pas du match, quitta les joueurs et s'empressa de faire sa cour.

— Enfin, vous voilà ! murmura-t-il, lorsqu'il fut près de Marie-Thérèse. Je croyais que vous ne viendriez plus, et je m'ennuyais horriblement.

— Quoi ? dit-elle avec un sourire d'incrédulité. Vous vous ennuyiez tant que cela ? Et le tennis ?

M'auriez-vous attendue pour jouer, par hasard ?

— Non pas. D'ailleurs, je viens ici attiré par tout autre chose que le tennis, vous le savez bien.

— Oh ! gourmand ! attiré par le lunch, alors.

— Non plus, chère coquette...

— Monsieur Martholl, si nous commençons à marivauder, nous sommes perdus ! Je suis ici ce tantôt pour trois choses, moi, et n'en fais pas mystère. Primo, pour répondre, en me nourrissant substantiellement, à l'invitation de mes amies des Blandières. Secundo, pour savoir le résultat du match et qui gagnera le délicieux éventail peint par mon vieil ami le très émérite artiste-sportman Pol Arnault. Tertio... ah ! mon Dieu ! voilà que j'oublie !

— En êtes-vous bien sûre ?

— Terriblement sûre, monsieur le fat ! Tertio ?...

Ah ! j'y suis : Tertio, pour, après thé, tennis, flirt, monter dans l'exquis automobile de mon ami Georges Baugrand, fendre l'air avec lui jusqu'au bois des Loges, revenir par la Vallée de Mière et contempler du haut de la route de Fécamp un merveilleux coucher de soleil. Voilà !

— Vous êtes désespérante, mademoiselle, et c'est peut-être à cause de cela qu'on...

— Prenez garde ! je crois qu'une bêtise est au bord de vos lèvres !

— Une bêtise ?

— Je qualifie ainsi, d'une façon un peu générale, tout ce qui me semble inopportun, voire faux.

— Mais je vous jure...

— Un serment ? Ah ! vous devenez vieux jeu, Monsieur Martholl ! Tenez, soyons sérieux : on organise une partie sur le cours trois, allons-y retrouver nos amis, à moins que vous ne préférerez...

— Je ne préfère rien à la joie de vous suivre, de vous voir, de vous entendre...

Martholl transporta des pliants et s'installa afin de pouvoir causer, tout en regardant le jeu.

C'était un spectacle charmant que ces jeunes filles en robes courtes et claires se mouvant, souples et gracieuses, dans ce cadre de verdure.

On joua pendant quelque temps, puis, la fraîcheur tombant sur la vallée, madame des Blandières proposa d'aller jusqu'à la plage admirer le coucher de soleil si renommé à Etrétat. Bruyamment, on abandonna le tennis avec des cris de triomphe, des disputes, des félicitations ou des injures. Les propos s'entre-croisèrent :

— Nous avons gagné trois parties !

— D'Ornoy joue comme une sandale ! Je perds toujours quand il est avec moi.

Enfin, tous étant un peu calmés, ils se mirent en route.

Eh bien ! mademoiselle, voici l'heure des adieux...

Où donc est le bel automobile de votre ami ?

— Ne triomphez pas trop ; Baugrand n'est pas venu aujourd'hui, mais demain il sera là.

— Ah ! il y a du bon ! demain, c'est l'avenir, et l'avenir est à Dieu, si j'en crois le poète.

Marie-Thérèse sourit et, rejoignant le groupe de leurs amis, Martholl et elle arrivèrent au moment où Platel déclama à la jolie Mabel d'Ornoy :

— Quelle vie charmante nous menons ! A Paris on n'a jamais le temps de voir les gens qui vous



foncières, en Valais comme dans le reste de la Suisse, date de la mise en vigueur de la loi fédérale concernant l'amélioration de l'agriculture par la Confédération (du 22 décembre 1893).

Cette loi, encourageant l'agriculture dans la mesure où les cantons contribuent financièrement eux aussi à son développement, donna peu à peu naissance à la législation agricole sous le régime de laquelle nous vivons actuellement.

En matière d'améliorations foncières, nous sommes régis en Valais par les lois suivantes :

1. La loi sur l'amélioration des alpages (du 23 mai 1900), qui permet de subventionner tous les travaux ayant pour but l'amélioration de nos montagnes ; les subsides sont alloués aussi bien aux entreprises de particuliers qu'à celles de consortages ou de communes.

2. La loi sur le colmatage (du 19 novembre 1907), dont le but principal est de hâter la mise en valeur des terrains de la plaine du Rhône.

Les difficultés techniques et administratives de toute nature, ainsi que le coût des entreprises de colmatage de grande envergure restreignent malheureusement la portée de cette loi, qui n'a pas encore eu d'effet tangible jusqu'ici, malgré le subside de 20 % alloué aux entreprises de colmatage.

3. La loi d'application du Code civil suisse complète enfin notre législation cantonale, en rendant possible l'exécution d'entreprises intéressant plusieurs propriétaires, malgré l'opposition de certains d'entre eux.

La contrainte d'une minorité opposante, posée en principe par le Code civil suisse, est en effet de toutes les dispositions législatives celle qui est appelée à donner le plus vigoureux essor aux entreprises d'améliorations foncières les plus importantes, telles les remaniements parcellaires, les canaux de dessèchement, les irrigations, les routes agricoles et autres travaux semblables.

Les résultats obtenus en matière d'améliorations foncières sous le régime de notre législation actuelle sont très réjouissants. Après de modestes débuts, en 1894, ces entreprises prirent peu à peu un grand développement et ont aujourd'hui à leur actif une somme de travaux ascendant à 4.500.000 fr. en chiffre rond, et se répartissant entre les alpages et les améliorations foncières proprement dites à raison de 2.650.000 fr. pour les premiers et de 1.850.000 fr. pour les seconds.

La Confédération nous avait versé, à fin 1916, un montant total de 1.226.697 fr. à titre de subside fédéral pour ces travaux, auxquels, de son côté, le canton a alloué des subventions ascendant à 334.070 fr., à fin 1916 également.

Les statistiques parues à l'occasion de l'Exposition nationale de 1914 montrent que le Valais tenait à cette époque le cinquième rang parmi les cantons confédérés pour le coût des travaux d'amélioration foncière exécutés jusqu'alors.

Ces résultats sont réjouissants et semblent à première vue parler en faveur du maintien des dispositions législatives sous le régime desquelles ils ont pu voir le jour.

Tel serait peut-être le cas si ces conditions n'avaient pas subi entre temps des modifications menaçant de paralyser tous les travaux d'amélioration exécutés en dehors des alpages.

Le Conseil fédéral refuse en effet, depuis deux ans, de subventionner les projets auxquels le Canton ne s'intéresse pas financièrement lui aussi, et déclare ne plus se contenter des subsides alloués jusqu'ici par les communes, à défaut de subvention cantonale.

Les entreprises les plus importantes sont donc actuellement exclues de tout subside et partant à peu près irréalisables, à un moment où l'extension et l'intensification des cultures sont devenues la préoccupation dominante de nos populations.

Dans un autre ordre d'idées, la question de la main-d'œuvre agricole, de plus en plus recherchée, demande elle aussi une solution, que seul le groupement des terres pourra lui donner.

Notre canton est dans une situation particulièrement défavorable sous le rapport du morcellement ; l'étude du recensement des exploitations de 1905 montre en effet que, avec nos 33,7 parcelles en moyenne par exploitation agricole, nous sommes, après le Tessin, le canton où la propriété est le plus morcelée.

Rien d'étonnant, dans ces conditions, si le rendement de l'agriculture laisse tant à désirer et n'atteint, abstraction faite de quelques exploitations viticoles et fruitières, que 1,93 % du capital actif pour la moyenne des années 1906 à 1915 (calculs du secrétariat de l'Union suisse des paysans).

Cet état de choses doit, pour une bonne part, être attribué au morcellement excessif de la propriété rurale, la plaie de notre canton, dont la guérison ne peut être obtenue que par des remaniements parcellaires ou par l'arrondissement graduel des petites propriétés.

Ces considérations ont amené le Conseil d'Etat à soumettre au Grand Conseil une loi concernant les subventions pour améliorations foncières, dont les dispositions sont de nature à remédier d'une façon durable à cet état de choses.

Le texte de la loi ayant paru *in extenso* au *Bulletin officiel*, il serait oiseux de le reproduire ici ; l'économie en est d'ailleurs très simple. La nouvelle loi pose en principe que toutes les améliorations foncières, et non plus seulement les travaux en haute montagne, bénéficieront dorénavant des subsides cantonaux ; ces subventions seront allouées aussi bien aux entreprises de simples particuliers qu'à celles de consortages ou de communes. Le taux maximum de la subvention cantonale peut atteindre 30 % pour les remaniements parcellaires et 25 % pour les autres travaux. Ces taux nous permettront de bénéficier de subsides fédéraux plus élevés que jusqu'ici, ces subsides étant au moins égaux aux sacrifices consentis par le Canton ; nous n'aurons donc plus à envier d'autres Etats confédérés mieux servis que nous sous ce rapport, parce que contribuant eux aussi par des subsides cantonaux plus élevés que les nôtres aux frais des améliorations foncières exécutées sur leur territoire.

En outre, point important, l'Etat favorisera les échanges et les achats de terrain ayant pour but d'arrondir une exploitation agricole, en facilitant la passation des actes d'échange et d'achat, et en exonérant ces actes des droits fiscaux.

Telles sont, en quelques mots, les dispositions les plus importantes de cette loi, appelée à donner une impulsion nouvelle aux améliorations foncières et, partant, à diminuer notre dépendance économique vis-à-vis de l'étranger, en intensifiant notre production agricole.

Il appartient maintenant au peuple de se prononcer définitivement sur cette nouvelle loi dont la prévoyance de ses mandataires veut le doter. Que l'œuvre de ceux-ci soit ratifiée par le peuple, cela ne paraît pas faire l'ombre d'un doute ; il faudrait en effet que nos populations agricoles fissent preuve d'une singulière méconnaissance de leurs intérêts pour désapprouver l'œuvre de leurs représentants.

Mais il ne suffit pas que cette loi ne soit

pas rejetée ; il importe au contraire que, par une forte participation au scrutin du 30 novembre, notre population montre qu'elle comprend et apprécie l'œuvre de ses mandataires en matière de législation agricole, et qu'elle reconnait et approuve leurs efforts en vue du développement de notre agriculture, la branche la plus importante de notre économie nationale.

## VALAIS

**Militaire.** — En séance du 18 décembre 1917, le Conseil d'Etat a procédé aux promotions d'officiers ci-après désignés :

- Au grade de capitaine :**  
1<sup>er</sup> lieutenant Gay-Crosier Alexis, Trient.  
» Venthey Alfred, Martigny.
- Au grade de 1<sup>er</sup> lieutenant :**  
Lieutenant Blatter Théophile, Ulrichen.  
» Clément Benoît, Champéry.  
» Dolder Théodore, Collex-Bossy.  
» Glatz David, Pieterlen.  
» Liengme Raoul, Cormoret.  
» Métrailler Daniel, Salins.  
» Courvoisier Edouard, Le Locle.  
» Hug Adolphe, Bâle.  
» de Perregaux Paul, Neuchâtel.  
» Rausis Maurice, Orsières.  
» Schmidt Charles, Lax.  
» Chabloz Robert, Boudry.  
» Bittel Siegfried, Blitzingen.

- Au grade de lieutenant :**  
Serg.-maj. Trosset Eugène, Monthey.  
Sergent Clemenza Frédéric, Ardon.  
» Gollut Charles, Massongex.  
» de Stockalper Gaston, St-Maurice.  
» Zen-Ruffin Paul, Loèche.  
» Luy Charles, Martigny-Ville.  
» Lorétan Ferd., Loèche-les-Bains.  
» Perrig Charles-Albert, Brigue.  
» Pellissier Maurice, Mex.  
Caporal Kuntschen Pierre, Sion.  
» Beney Léon, Evionnaz.  
» Michaud Félix, Bovernier.  
» Sandan Amédée, Martigny-Combe.  
» Bæchtold Paul, Martigny-Combe.  
» Baumgartner J., Petit-Sacconnex.  
» Dupont Albert, Pully.  
» Rey Charles, Sierre.  
» Volluz Robert, Charrat.  
» Bonvin Victor, Montana.  
» Fouvy Henri, Vevey.  
» Jaccard Henri, Ste-Croix.  
» Bruttin Alexandre, Sion.  
» Bruttin Louis, Sion.  
» Lescaze Willy, Avusy.  
» Weber Marcel, Avusy.  
» Lorétan Eugène, Sion.

— Le 1<sup>er</sup> lieutenant Bonvin Joseph, de Chermignon, a été nommé quartier-maître du Bat. Inf. de Mont. 11.

— Après avoir passé un mois et demi sur le front, les bataillons de landwehr 166, 167, 168 et 169 sont rentrés dans leurs foyers dans la journée d'aujourd'hui.

**Presse.** — L'*Arbalete* annonce dans son numéro de Noël que vu la dureté des temps et surtout le renchérissement exagéré du papier elle prend congé de ses lecteurs, mais qu'elle reparaitra lorsque les conditions de vie normale reprendront.

Nous sommes les premiers à le regretter tout en espérant un prompt retour à ce satirique journal qui a dit tant de vérités à nos dirigeants de Berne et d'ailleurs.

— Comme nouveau rédacteur du *Walliser Bote*, on cite le nom de M. R. Lorétan-de Kalbermatten, de Loèche, fils de l'ancien conseiller national et juge d'appel M. Gustave Lorétan.

**Médecin-chirurgien.** — M. Marcel Pierroz, fils de M. Henri Pierroz, de Martigny, domicilié à Nyon, vient d'obtenir à Zurich, après de brillants examens, le diplôme fédéral de médecin et chirurgien.

Ajoutons que M. Pierroz avait déjà passé avec succès l'année dernière l'examen cantonal genevois de doctorat en médecine et qu'il est assistant depuis un an à l'hôpital des Sœurs de la Croix-Rouge, à Zurich.

**Du sucre pour les abeilles.** — Le département militaire fédéral a pris un arrêté concernant la livraison du sucre pour la nourriture des abeilles. Un maximum de 4 kg. par ruche sera accordé. Les demandes devront être adressées jusqu'au 20 janvier 1918 aux sociétés d'apiculture.

**Le village d'Euseigne détruit.** — Le village d'Euseigne, dans le val d'Hérens, vient d'être la proie des flammes. Vendredi, vers 1 heure de l'après-midi, on téléphona au loin qu'il ne restait pas un bâtiment debout. Les secours sont arrivés d'un peu partout ; mais l'eau manquait. Le village était à peu près entièrement construit en bois.

Il ne reste debout que six maisons au-dessus de la route et quatre à l'entrée du village. Tout le bétail était aux mayens et a donc échappé aux flammes. Une partie du mobilier a été sauvé. Il n'y a pas eu d'accidents de personnes. On attribue le sinistre à des enfants jouant avec des allumettes.

Euseigne, Useigne sur la carte Siegfried, aligne ses constructions sur la route d'Evolène, à 500 mètres de la moraine formant les fameuses pyramides et que la chaussée franchit sous une voûte ogivale percée à même la moraine. Cet éperon de terre érodée marque la jonction des vallées d'Héremence et d'Hérens. Sa population est d'environ 200 âmes, relevant de la commune et de la paroisse d'Héremence.

Ce lieu bien connu des voyageurs et des touristes a un hôtel et une station de la poste de Sion à Evolène.

Il occupe d'ailleurs un site tout à fait en vue et remarquablement exposé au centre de la section antérieure de la vallée. Une forte partie de la population possède son second logis dans les environs du village d'Héremence, soit aux mayens. Espérons que ce fait atténuera les douloureux effets du fléau, en assurant du moins un abri à chacun en ce moment de grands froids. Peu de bâtiments étaient assurés.

**Chez les cafetiers.** — L'assemblée générale annuelle de la Société cantonale valaisanne des cafetiers et restaurateurs aura lieu à Sierre le lundi 14 février 1918 à l'Hôtel Château Bellevue avec l'ordre du jour suivant :

- Lecture du protocole ;
- lecture des comptes et budgets ;
- rapport sur la loi des Hôtels et Cafés ;
- hausse de la bière ;
- assemblée des délégués de Neuchâtel ;
- Nomination du Comité et des délégués ;
- rapport des vérificateurs des comptes et nomination des dits ;
- nomination de membres honoraires ;
- assemblée 1919.

**Programme de la journée :** Arrivée à Sierre des sociétaires du Haut-Valais : 11 h. 15 ; du Bas-Valais : 11 h. 53. 12 h. Apéritif au café Arnold ; 1 h. 1/2 banquet à 3 fr. 50 à l'Hôtel Château Bellevue ; 3 h. assemblée générale ; 5 h. Soirée familiale offerte par la section de Sierre au Café Masserey.

Départ des trains : St-Maurice 7 h. 07 ; Brigue : 10 h. 22.

**Agriculture.** — La 72<sup>me</sup> assemblée générale des délégués de la Fédération des sociétés d'agriculture de la Suisse romande a eu lieu jeudi à Lausanne, sous la présidence de M. Jacques de Riedmatten de Sion.

s'absorber dans le beau de l'infini ; ses yeux suivaient l'architecture des nuages et, dans leurs formes bizarres, elle s'imaginait voir des mondes inconnus. En ces minutes de communion avec la nature, elle sentait puissamment la beauté des choses et se pénétrait mieux du sens de la vie universelle. Une âme neuve semblait s'éveiller en elle, une âme faite pour des aspirations plus hautes que les petites satisfactions de vanité qui l'amusaient si souvent, mais dont, alors, elle sentait toute l'inanité.

Hubert, étendu près d'elle, tournait délibérément le dos à la mer, comme pour affirmer combien les déploiements d'or du soleil lui importaient peu. Néanmoins, un peu gêné par le trop long silence de sa compagne, il essaya de l'arracher à sa contemplation ;

— A quoi pensez-vous, mademoiselle Marie-Thérèse ?

— Je ne pense pas, répondit-elle en continuant de regarder l'horizon, je subis des émotions ; elles me sont fort douces et viennent du calme et de l'immensité. Je ne pourrais rien expliquer des idées, ou plutôt des sensations qui se succèdent en moi tandis que j'admire ces effets de lumière. Ce sont des impressions fuyantes qui se forment et se transforment aussi vite que les contours de ces nuages, là-bas.

— Et moi, je pense à vous ; je ne regarde ni la mer qui monte, ni le soleil qui descend. Où vous êtes, je ne vois que vous, rien que vous ; vous em-

plissez mes yeux de joie et de beauté, et...

Marie-Thérèse l'interrompit vivement. Ainsi que certaines natures fines, elle avait une tendance à aimer idéalement, ou plutôt à aimer un idéal. A ce moment, elle identifiait bien l'objet de cette recherche tout intellectuelle et morale avec la personne d'Hubert ; mais, en même temps, elle se défiait de lui, désirait qu'il ne se déclarât pas, de peur qu'une brusque désillusion ne la fit choir dans la réalité. Elle aspirait avec passion rencontrer une âme simple, énergique, vraie, et elle ne savait quel vague pressentiment lui faisait craindre de ne pas trouver ce qu'elle cherchait dans ce que Hubert allait lui révéler de la sienne. Elle déjoua donc le sort et dit un peu ironiquement :

— Vous allez me donner de l'orgueil en me laissant voir que vous me préférez à de telles splendeurs ! que pourrais-je faire pour vous dédommager de la privation de ce merveilleux spectacle ? Serait-ce assez d'offrir à vos regards un visage souriant ? Je crains que vous perdiez beaucoup à l'échange !

— Ne plaisantez pas ! Si vous saviez combien je vous trouve charmante, vous comprendriez pourquoi j'ai été si entièrement conquise.

— Vous n'exagérez pas en vous disant *entièrement conquise* ? Ces deux mots là contiennent tant de promesses...

— Demandez donc à vos amies, elles vous renseigneront à ce sujet. Ce que je ressens les inquiète, et, quand nous sommes tous réunis, elles devinent

aussitôt de qui je demeure uniquement occupé. Si vous leur ressembliez, vous seriez convaincue de la nature de mes sentiments à votre égard ; mais vous êtes si différente d'elles !... Sais-je jamais quel accueil vous ferez à mes attentions ?

— Je n'ai pas dit que l'empressement que vous me montrez ne me fit aucun plaisir.

— Si vraiment je ne vous étais pas importun, comme j'en serais heureux ! Voyons, donnez-moi quelque espoir, autorisez-moi, par exemple, à vous dire des choses tendres, à vous suivre partout, à m'occuper de vous constamment.

— Ah ! quel programme ! Il est effrayant pour moi qui ne sais jeter au vent ni mes sentiments ni mes paroles. J'ai une trop haute idée de la douceur d'une communauté d'impression pouvant unir un homme et une femme, pour si vite transformer notre jeune amitié par un jeu imprudent ; ce serait y introduire trop tôt un peu de divin. Non... non... je ne vous permets rien encore. D'ailleurs en ce moment, je ne vous écoute guère, j'ai les yeux éblouis ; rien de profane ne parvient au fond de ma pensée ; la beauté du ciel m'absorbe toute.

— Ne pouvez-vous faire deux choses à la fois ? Pourtant si ce que je dis vous était agréable, ne pensez-vous pas que ce serait une harmonie qui compléterait ce merveilleux spectacle ?

— Quelle prétention ! Vous voulez être le maestro qui accompagne d'une musique de tendresse les plus belles heures de la nature.

— Je n'ai qu'une prétention : celle de vous plaire. Je veux qu'un jour, quand je serai auprès de vous, vous arriviez à ne plus voir les couchers de soleil.

Marie-Thérèse se leva en riant d'un rire contraint qui sonnait faux ; les propos d'Hubert commençaient à la gêner, elle jugea prudent de les interrompre.

En voyant la jeune fille debout, Martholl voulut lui prendre la main ; mais elle la retira vivement.

— Ne me permettez-vous pas de remonter avec vous sur la terrasse ? interrogea-t-il.

— Non ; je ne dois plus vous écouter ; c'est assez pour aujourd'hui. Restez là pour chercher de nouvelles phrases, rien n'inspire comme le soir qui tombe.

Et d'une voix que la gaieté et aussi l'émotion contenue faisaient trembler un peu, elle ajouta en gagnant la terrasse du Casino :

— Adieu ! adieu ! cher flirt.

VII

Le temps passait rapidement pour la bande joyeuse. On organisait tous les jours de nouvelles parties, à cheval, à bicyclette, en automobile ou en mail. Le soir, on dansait au Casino ou dans quelque villa. Hubert ne quittait pas Marie-Thérèse et affichait de plus en plus sa préférence.

(A suivre)



**Sion. — Beurre.** — La municipalité remettra du beurre à la population. Les bons seront distribués le 26 décembre, dans l'ordre suivant :

**Matin :** A, de 8 h. 1/2 à 8 h. 3/4 ; B, de 8 h. 3/4 à 9 h. 1/4 ; C, D, de 9 h. 1/4 à 9 h. 3/4 ; E, F, G, de 9 h. 3/4 à 10 h. 1/2 ; H, I, J, de 10 h. 1/2 à 11 h. ; K, L, de 11 h. à 11 h. 1/2 ; M, de 11 h. 1/2 à 12 h.

**Soir :** N, O, P, de 2 h. à 3 h. ; Q, R, de 3 h. à 3 h. 3/4 ; S, T, U, de 3 h. 3/4 à 4 h. 1/4 ; V, W, X, Y, Z, à 4 h. 3/4.

**MARTIGNY**

**Ravitaillement**

La population de la ville de Martigny est avisée que les cartes de pain et tickets du mois de janvier seront délivrés les 28, 29 et 31 décembre, dans l'ordre suivant :

Vendredi matin pour les lettres A B C  
 » après-midi » » D E F  
 Samedi matin » » G H I J K  
 » après midi » » L M  
 Lundi matin » » N O P Q R  
 » après-midi » » S T U V X Y Z

Le bureau de l'Office, à la Place Centrale, est ouvert de 8 h. 1/2 à midi et de 2 h. à 6 h. Prière de se conformer strictement à l'avis ci-dessus.

**Confédération**

**Au général Leman**

Le baron de Brocqueville, ministre des affaires étrangères de Belgique, a adressé au lieutenant-général Leman, évacué en Suisse, le télégramme suivant :

« Avec une joie profonde, j'ai appris votre arrivée sur un sol libre et ami. Je me souviens comme hier de la conversation du 30 juillet 1914 et de la façon calme et résolue avec laquelle vous envisagez la possibilité de l'attaque de la place dont vous aviez la garde.

Quelques jours après, la défense de Liège affirmait aux yeux du monde la gloire de nos armées et l'indomptable énergie du pays. L'ennemi lui-même a rendu hommage à cette résistance héroïque contre des forces grandement supérieures. Nous n'avons cessé de penser à vous durant votre longue captivité. Je suis sûr, que là-bas, vous avez senti combien nous sommes fiers de mesurer toutes les conséquences qu'eurent pour l'offensive allemande le courage et l'esprit de sacrifice des troupes et des chefs.

Le vieil ami que je suis vous adresse d'affectueux souvenirs et des vœux chaleureux pour le prompt rétablissement de votre santé. »

**Nouvelles taxes postales**

Les taxes postales du service intérieur suisse seront les suivantes à partir du 1er janvier 1918, savoir :

1. Lettres expédiées dans le rayon local : 10 ct. au lieu de 5 ct. ; dans le reste de la Suisse : 15 ct. au lieu de 10.
2. Cartes postales : simples, 7 1/2 ct. au lieu de 5 ; doubles, 15 ct. au lieu de 10.
3. Droit de recommandation : 15 ct. au lieu de 10.
4. Commandements de payer et comminations de faillite : 30 ct. au lieu de 20 ; les actes judiciaires coûteront désormais 50 ct. au lieu de 40 ct., dans le rayon local, 45 ct. au lieu de 35.
5. Recouvrements : 30 ct. au lieu de 20 ; dans le rayon local, 25 ct. au lieu de 15.
6. Colis : jusqu'à 500 gr., 25 ct. au lieu de 20 ; colis de plus de 500 gr. jusqu'à 2 kg. 500, 35 ct. au lieu de 30.
7. Les taxes pour les voyages en diligences ont été augmentées de 10 ct. par kilomètre sur les routes alpêtres et sur les autres routes où l'exploitation présente des difficultés spéciales ou occasionne des frais considérables ; l'augmentation est de 5 ct. par km. sur les autres routes. En outre, il ne sera plus délivré de billets de retour à prix réduit, ni de billets d'abonnement et de billets combinables.

Le « Tarif postal pour le service intérieur suisse (avec les taxes télégraphiques et téléphoniques) », qui est publié par la Direction générale des postes, paraîtra pour le 1er janvier en une nouvelle édition intitulée *Tarif postal de poche*. Cette publication contient toutes les taxes postales pour la Suisse et l'étranger, ainsi que des renseignements utiles concernant le service postal en général.

A partir du 1er janvier 1918, le nouveau « tarif de poche » pourra être acheté ou commandé au prix de 20 centimes dans tous les offices de poste suisses.

**Les successions de M. Haab**

M. le conseiller national Arthur Eugster, d'Appenzell, ancien président de ce corps, a refusé le poste de ministre de Suisse à Berlin.

Comme successeur à la direction des CFF on parle de M. le Dr Keller, conseiller d'Etat zurichois.

**Courrier diplomatique**

A la gare de Bâle, un sac scellé dans lequel était renfermé le courrier diplomatique allemand adressé à la légation d'Allemagne à Berne a été volé. On n'a aucune trace du voleur.

**Le chauffage aux C. F. F.**

A la suite de nombreuses réclamations, les C. F. F. ont décidé de faire chauffer leurs voitures dès que la température extérieure sera inférieure à 10 degrés. Jusqu'à présent, on ne chauffait que lorsqu'il y avait 5 degrés.

**Les cartes de lait**

La ville de Berne a décidé la carte de lait à partir du 6 janvier 1918. La ration sera de 5 1/2 à 6 décis et doublée pour les enfants au-dessous de 6 ans. Des suppléments seront accordés aux malades, vieillards et femmes en couches.

**Horlogerie**

La Chambre neuchâteloise du commerce annonce que l'horlogerie n'est plus admise à l'entrée en France, les contingents ayant été largement atteints.

**Echange de prisonniers**

On écrit de Berne à la *Revue* : La conférence franco-allemande pour l'échange des prisonniers de guerre a échoué. Le communiqué qui a été publié à ce sujet par le Département politique ne laisse, en effet, pas de doute à cet égard. Nous avions déjà annoncé il y a quelques jours qu'il ne fallait plus songer à un grand échange de prisonniers et qu'on se contentait d'envisager celui des pères de famille. Mais l'entente n'a même pas pu se faire sur ce terrain limité et il a fallu se contenter de l'échange des prisonniers ayant 48 ans révolus ! En fait, la conférence n'est pas arrivée à réduire l'opposition qui s'est manifestée dès le premier jour entre les deux parties, les Allemands réclamant l'échange tête par tête, tandis que les Français entendaient procéder à l'échange par catégories.

**Les voyages en Suisse**

A partir du 20 décembre, nul étranger ne sera admis à pénétrer sur le territoire suisse, s'il n'est muni, en outre des pièces exigées jusqu'à ce jour, d'un extrait de son casier judiciaire ou d'un certificat de moralité, ayant moins de trois mois de date.

Il devra, de plus, fournir des justifications sur le but de son voyage et prouver qu'il dispose des ressources nécessaires pour son séjour en Suisse.

Ceci est l'effet d'une ordonnance fédérale prévoyant que tous les étrangers arrivant en Suisse seront tenus de se présenter dans les vingt-quatre heures à la police.

De même, tous les étrangers qui sont actuellement en Suisse, sans permis de séjour ou d'établissement, sont tenus de se présenter dans les huit jours, à partir du 20 décembre, au bureau de police du lieu de leur résidence.

**GENÈVE**

**La fièvre de l'avancement**

Quoiqu'il ne soit pas dans nos habitudes de rendre compte en détail des débats judiciaires, l'affaire qui vient d'occuper durant quatre longues journées la cour d'assises de Genève est si étrange, si unique même que les circonstances par lesquelles le nommé Georges Vernier a été condamné à sept années de réclusion ne sauraient échapper à l'intérêt de nos lecteurs. Voici la trame de cet acte de jalousie, non plus pour une femme, mais pour l'occupation d'un emploi de confiance dans une des maisons de bijouterie les plus achalandées de la place de Genève. Dans l'aveuglement de sa rancune, le nommé Vernier alla jusqu'à voler la maison, non point pour profiter de son larcin, mais pour ruiner la confiance que cette maison vouait à celui qu'il rêvait de supplanter.

Le 15 novembre de l'an dernier, M. Stahl, chef de la maison Golay fils et Stahl, au quai des Bergues, informait la police que la

veille il avait fait porter à la poste un pli à l'adresse du Comptoir d'escompte de Paris, contenant 4150 fr. en billets de banque français, plus un chèque de 350 fr. M. Stahl avait donné l'ordre de préparer ce pli à M. Conrad, son fondé de pouvoirs, et cet ordre avait été donné en la présence de MM. Vernier père et fils, également employés dans la maison.

Une première enquête aboutit à l'arrestation du fondé de pouvoirs de la maison. Mais l'innocence de ce dernier fut bien vite reconnue, et une information plus approfondie permit d'inculper M. Georges Vernier.

Conrad avait placé le pli sur un meuble du magasin où le garçon chargé de la remise à la poste devait le prendre et où Vernier fils trouva le moyen d'y substituer un autre pli de même apparence rempli de débris de journaux.

Le 22 novembre on apprit qu'un pli de 1500 fr. avait été consigné à la poste de la rue du Stand à l'adresse de Th. Conrad, à Lausanne. On pouvait augurer que Conrad avait cherché à dissimuler une partie de la somme volée en l'expédiant ainsi à un sien parent. M. Conrad fut incarcéré, il protesta énergiquement de son innocence. Sur ces entrefaites, le pli de 1500 fr. consigné à la poste du Stand faisait retour ; il contenait des billets français portant les numéros des billets volés ; il fut démontré que le consignateur de ce pli n'était pas Conrad. Celui-ci fut remis en liberté et réintégré dans son emploi.

Postérieurement aux faits eux-mêmes qui remontent au 20 novembre 1916, Vernier aurait écrit différentes lettres, plus anonymes les unes que les autres, adressées à la police et dans lesquelles on cherchait à mettre en cause M. Conrad, bien que la parfaite bonne foi de celui-ci eût été établie. Une expertise de M. le professeur Moriaud attribua les lettres en question à Georges Vernier. De plus, un chasseur-express, M. Grosjean, reconnut que c'était lui-même qui avait écrit les lettres sur les indications de l'inculpé.

Comme Vernier fils (26 ans) et son père persistent à nier leur culpabilité contre toute évidence, la cour n'a pu admettre de circonstances atténuantes. Le principal coupable est condamné, malgré l'éloquente plaidoirie de M. Adrien Lachenal fils, à sept années de réclusion, avec déduction de la prison préventive subie, soit approximativement d'une année.

**Tué par un bloc de pierre**

Le jeune Louis Dupraz, 20 ans, demeurant au Chêne, employé au service des eaux de Pont-de-Pierre, circulait jeudi sur le chemin à proximité de la baraque du chantier, lorsqu'un bloc de pierre qui s'était détaché de la hauteur voisine par suite du dégel l'atteignit à la tête. Ses camarades le trouvèrent peu après encore en vie et le transportèrent à l'infirmerie où il expira vers six heures.

**Par le monde**

**Le pain en France**

Le ministre français du ravitaillement a expliqué au Sénat que le rationnement du pain était indispensable en raison de l'impossibilité d'importer des Etats-Unis et de l'Argentine les 4.000.000 de tonnes mensuelles nécessaires par suite de l'insuffisance du tonnage disponible.

**Meules en feu**

En Argentine, des étincelles sorties des locomotives ont mis le feu à d'immenses meules de blé. Les dommages se chiffrent par millions. On se croit en présence d'actes de représailles d'agents allemands.

**Le général Sarrail remplacé**

Se basant sur des considérations d'ordre général, le gouvernement français a décidé de remplacer à la tête de l'armée d'Orient le général Sarrail par le général Guillaumat. Le général Sarrail, qui a eu à lutter contre de sérieuses difficultés et a rendu de grands services, sera appelé à de nouvelles fonctions dès que les circonstances le permettront.

Le général Guillaumat est arrivé samedi à Salonique.

**La ration du soldat italien**

Un décret du gouvernement italien augmente la ration journalière des vivres pour le soldat, portant entre autres la ration de viande fraîche de 250 grammes à 350, la viande congelée à 355 grammes, le pain à 700 grammes, les pâtes, le riz à 150 grammes. Le décret comporte d'autres augmentations relatives aux rations de boissons.

**Service sanitaire américain**

Le « Daily Mail » donne des chiffres relatifs au personnel médical prévu pour l'armée américaine en France. Les Etats-Unis veulent envoyer 56,500 sanitaires, dont 5000 médecins et chirurgiens. Outre les grands hôpitaux déjà organisés si complètement en France pour les forces américaines, cette armée exige deux hôpitaux d'évacuation sur le front pour chaque fraction de 25,000 hommes engagés et chacun de ces hôpitaux doit avoir 1000 lits. On prévoit 9,400 tonnes de matériel médical, avec un supplément de 20,000 tonnes pour remplacement pendant les six premiers mois.

**HOTEL KLUSER & POSTE MARTIGNY**

A l'occasion des fêtes de Noël et Nouvel-An, Diners et restauration soignés à toute heure Toutes les marques suisses de Champagne

Grand assortiment de tous les vins valaisans Dôle et Clavoz 1917

Tous les apéritifs et liqueurs des 1res marques MALAGA, MARSALA, MADÈRE Punch royal et vin chaud

Se recommande R. KLUSER.

**DENTIERS**  
 Je paierai jusqu'au Nouvel-An les vieux dentiers hors d'usage, fr. 1.20 la dent. Règlement par retour du courrier.  
 Maison de confiance et sans concurrence p. les prix DUBOIS, Numa Droz 90, La Chaux-de-Fonds 13.95 Téléphone 13.95

**Avant de faire vos achats pour les fêtes, Consultez ces Prix**

car il est de votre intérêt, par ces temps de vie chère, de veiller à ce que vos achats soient faits de bonne qualité et très avantageusement. Mes prix actuels vous permettront cela. Le Catalogue illustré des Montres, Chaînes, Bijouterie, Régulateurs et Réveils est envoyé sur demande, GRATIS ET FRANCO.

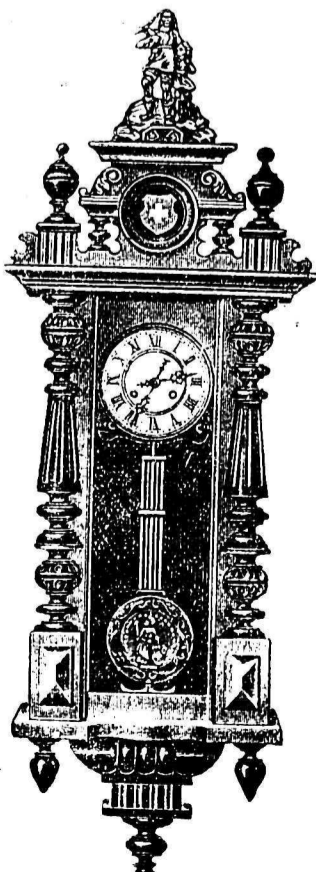
Afin de vous convaincre de la bonne qualité de mes produits, j'envoie volontiers aux personnes solvables des envois à choix.

**C. Wolter-Moeri, Fabrique d'Horlogerie**

Envoi contre Remboursement LA CHAUX-DE-FONDS Echange admis

5 ans de garantie écrite pour Régulateurs, 3 ans pour Montres, Réveils et Pendulettes

- |   |   |   |   |
|---|---|---|---|
| <b>N° 661. Régulateur « Suisse »</b> , hauteur 110 cm., longueur 39 cm., cabinet noyer mat, orné avec croix fédérale et « Guillaume Tell », balancier « Helvetia », marchant 15 jours, extra, superbe sonnerie cathédrale. Fr. 41.25  | <b>N° 290. Pendulette</b> bois sculpté, hauteur 18 cm. Fr. 2.25   | <b>MONTRES POUR HOMMES</b>  | <b>MONTRES pour DAMES</b>   |
| <b>N° 500. Régulateur réclame</b> , haut. 80 cm., noyer mat, marchant 15 j., superbe sonnerie. Fr. 21.90  | <b>N° 508. Hauteur</b> 20 cm., riche sculpture. Fr. 3.25  | <b>N° 201. Remontoir ancre</b> boîte élég. et solide en métal ou acier. Fr. 6.35  | <b>N° 203. Remontoir cyl. boîte</b> acier oxydé, 2 <sup>e</sup> qual. Fr. 9.35<br>1 <sup>re</sup> qual. Fr. 13.75                               |
| <b>N° 245. Réveil de précision « Général Wille »</b> , haut. 22 cm., boîte nickelée, grande cloche avec ou sans le portrait du général Wille et couleurs suisses et inscription « Souvenir de l'occupation des frontières 1914-1915 ». Très forte sonnerie, cadran lumineux. Fr. 8.85 | <b>N° 512. Coucou</b> , hauteur 50 cm., chantant les demies et les heures. Fr. 17.50  | <b>N° 207. Remontoir ancre à seconde</b> boîte élégante et solide en métal ou acier, excellente qualité. Fr. 8.50   | <b>N° 215. Remontoir cylindre</b> arg. galonné, cuvette arg. 8 rubis. Fr. 17.—  |
| <b>N° 363. Réveil de précision « Wolter-Moeri's »</b> , hauteur 19 cm., très forte sonnerie par 4 cloches, cadran lumineux. Fr. 9.50  | <b>N° 713. Coucou</b> , hauteur 44 cm. Toutes les heures et demi-heures, l'oiseau sort, chante et rentre. Riche sculpture. Fr. 22.— | <b>N° 107. Remontoir de précision ancre</b> 15 rubis, boîte métal solide, mouvement sup., 2 <sup>e</sup> qual. Fr. 16.50<br>1 <sup>re</sup> qual. Fr. 19.25 | <b>N° 214. Remontoir cylindre</b> arg. galonné, cuvette arg., 10 rubis. Fr. 19.25.  |
|   |   | <b>N° 204. Remontoir cylindre argent</b> galonné, bon mouv. 6 rub. Fr. 13.75  | <b>N° 212. Remontoir cylindre</b> forte boîte arg. galon. cuv. arg. 10 rub. Fr. 22.—  |
|   |   | <b>N° 209. Remontoir cylindre, forte</b> boîte argent galonné, cuvette argent mouv. soigné, 10 rub. Fr. 19.25   | <b>N° 315. Remontoir cylindre</b> boîte extra forte, arg. galon. gravé riche av. incrustation or, cuvette arg. 10 rubis, très soigné. Fr. 27.50 |
|   |   | <b>N° 217. Remontoir ancre</b> boîte argent blanc ou galonné, cuvette argent, 15 rubis, très soigné. Fr. 27.50  | <b>N° 305. Remontoir cylindre</b> boîte or 18K. gravé riche ou filet émail, mouvement soigné, 10 rubis. Er. 46.75                               |





**Le billet de loterie le plus intéressant.**

**Grande LOTERIE du CASINO de SCHWYTZ**

**Tirage 31 décembre irrévoc.**

Prix du billet : 50 cent.

11 billets pour Fr. 5.—  
23 » » » 10.—  
58 » » » 25.—  
120 » » » 50.—

Envoi des billets contre remboursement ou paiement anticipé par les seuls concessionnaires de la Loterie

Banque Suisse de Valeurs à Lots  
GENÈVE  
Payer & Bachmann, 20, rue Mont-Blanc

Le plan de tirage comprend 13119 lots gagnants de Fr. **125.000**

1 à 40.000  
1 à 10.000  
1 à 5.000  
4.000, 3.000, 1000, 500, etc. en espèces

**A l'occasion des Fêtes**

**Choix immense**

**Aux Chaussures Modernes**

Succ. de Dupuis Frères & Cie, Place Centrale

**MARTIGNY - VILLE**

**Etrennes utiles et agréables**

**Maroquinerie soignée :** Portefeuilles, Porte-monnaie, Portecigares, Porte-Cigarettes, Sacs de dame, Buvards, Sous-main, Trousses de voyage. Serviettes, Sacs d'école, Porte-musique.

**Papiers fins,** Boîtes fantaisie, Blocs, Cartes-lettres de 75 ct. à 8 fr. la boîte.

**Ecritoires** en marbre, bronze et avec socle en bois, de 1.25 à 40 fr.

**Plumes-réservoirs** de Ire marque, de 75 ct. à 30 fr.

**Appareils à photographie,** de 7.50 à 150 fr. (Catalogue sur demande).

**Librairie,** nouveauté. Albums d'images et à colorier.

**Cadres** à photographie en bois, cuir, dorés, ovales et ronds.

**Boîtes** de cigares, cigarettes, Articles pour fumeurs (anciens prix).

**Bureau 1918**

Agendas de bureau et de poche, Copie de lettres, Classeurs, Pres- ses à copier. Registres courants et spéciaux, Registres et carnets à feuillets mobiles. Meubles de bureau, classement vertical. Cartes-fiches en tous genres.

*Le plus grand choix d'articles pour cadeaux vous le trouverez à la*

**LIBRAIRIE-PAPETERIE MODERNE**  
**Mce Marschall, Martigny**

Malgré les hausses, toutes mes marchandises sont vendues au plus bas prix et avec un escompte de 5 % sur les articles de papeterie, par suite d'achats considérables faits en temps opportun.

**A tout acheteur depuis 5 fr. il sera fait un Cadeau-surprise**

Le magasin sera ouvert tous les jours jusqu'à la fin de l'année

EXPÉDITION RAPIDE Téléphone 104

**LA CHAUSSURE !**

voilà un **CADEAU UTILE** à l'occasion des jours de fête

Grâce au grand stock disponible et aux achats faits encore à temps, nous pouvons offrir à notre clientèle

**La Chaussure** encore à des **Prix très avantageux**

Réparations promptes et soignées — Furol

Il sera distribué un joli **Calendrier de poche** à chaque client faisant un achat.

**CHAUSSURES MODERNES S. A.**  
succ. de Grandmoulin Frères  
**MARTIGNY**

**Banque Coopérative Suisse**

St-Gall, Zurich, Rorschach, MARTIGNY Appenzell, Brigue, Otten

Nous recevons des dépôts à :

**4 3/4 %** contre OBLIGATIONS en coupures de Fr. 500.- et au-delà.

Conditions exceptionnelles pour dépôts importants à 4 et 5 ans de terme

— TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE —  
Statuts et rapport de l'exercice 1916 à disposition

**Union de Banques Suisses**

2, Place St-François - Lausanne - Place St-François, 2

Capital et réserves : **Fr. 46.500.000**

Nous recevons des fonds en dépôt aux meilleures conditions, en compte courant à vue, 1 mois ou plus de préavis, et délivrons des

**CERTIFICATS DE DEPOT**  
nominatifs ou au porteur, avec coupons annuels ou semestriels

à 2 ans intérêt **4 1/2 %**  
à 3 ans " **4 3/4 %**  
à 4 et 5 ans " **5 %**

dénonçables de part et d'autre en tout temps dès leur échéance moyennant 6 mois de préavis

**Achat et vente de titres. Gestion de fortunes. Ouverture de crédits commerciaux avec ou sans garantie. Avances sur titres. Escompte d'effets de commerce. Change de monnaies et billets étrangers.**

**Marc Morand**  
avocat & notaire  
Martigny

**de retour**

**Arbres**

A vendre à très bas prix, 3000 pommiers Canada de tout premier choix élevés en Valais, en bloc ou par lot de 50 pièces au moins.

Ecrire sous V. 34.643 L. Publicitas S. A. Lausanne.

On prendrait en hivernage un mulet sage

S'adresser à Henri Gaillard, rue des Alpes Martigny.

A vendre une génisse

race tachetée, prête au veau. S'adresser à M. Hilaire Gay, Rue d'Octodure Martigny.

On cherche à louer à Martigny pour le mois de mars un appartement de 4 à 5 pièces de préférence avec jardin.

Offres sous X X au « Confédéré ».

**Voies urinaires**

Blennorragie, Cystite, Urétite Prostatite

guérison radicale par les capsules Timey, balsamiques. Le flacon fr. 5.75. Injection Prima, antiseptique, le flacon fr. 2.—

Demandez brochure gratuite sous pli fermé et discret (joindre 10 ct. pour le port).

Pharmacie de la Place Gréus Genève N° 8

**Machines à écrire UNDERWOOD**

Ruban carbone  
**H. Hallenbarter, Sion**

**Personne d'âge mûr** bonne santé, soigneuse et ayant l'habitude des enfants est demandée pour tenir ménage d'un Monsieur seul, avec 4 enfants (7 ans 3 ans), à la campagne. Gages à convenir, avec augmentation éventuelle selon aptitudes. — Références. S'adresser à M. Jos. Luder, notaire, à Sembrancher.

**BANQUE DE PRÊTS SUR GAGES**

autorisée par l'Etat  
rue Caroline, 5, Lausanne  
Meubles, lingerie, bijouterie, horlogerie et divers.  
Prix très avantageux

**Escargots**

bien bouchés  
achetés tous les jours  
Toutes quantités.  
**M. GAY, Sion**

**Farines fourragères**

Farine de roseau. Tourteau de raisins. Tourteau de fruits. S'adr. au Parc avicole, Sion.

**Viande de cheval**

Bouilli avec os fr. 1.40 le kg.  
Rôti sans os ni charge 2.50 »  
Viande désossée pour saler, sécher, fumer et faire de la charcuterie fr. 2.30 »  
expédié à partir de 2 kg. la  
**Boucherie Chevaline Centrale**  
Louve 7, Lausanne.

Guérison, par la simple méthode de **KESSLER**, des **Rhumatismes**

(aussi anciens) maux d'estomac (persistants), gôitres, gonflements du cou, abcès dangereux, blessures, etc., au moyen des remèdes simples et inoffensifs de

**Fr. Kessler-Fehr succ. Albin-Müller Eschenz (Thurgovie)**

Un petit opuscule d'attestations sur les bons résultats obtenus est expédié gratis et franco sur demande.

Guérison dans la plupart des cas

**D<sup>r</sup> Ribordy**  
Martigny

**de retour**

**Bûcherons**

On demande une équipe de 6 à 8 bûcherons expérimentés pour la coupe de 400 stères à 20 minutes de la gare d'Evionnaz. Logement assuré. S'adresser à M. R. Chevalley, commerce de bois, Lausanne, 17, Pré du Marché.

**A. Duc**  
Médecin-Vétérinaire

Hôtel de la Paix  
(Restaurant de la Poste)  
Téléphone 81

**Sion**

A louer de suite ou époque à convenir un appartement de 2 chambres, cuisine, cave, galetas et jardin. Eau, gaz et électricité. — A louer une jolie chambre meublée

S'adresser à Mme Vve Jos. GIROUD, Avenue de Martigny-Bourg.

**Campagne**

A vendre ou à louer aux environs de Bex, région St-Maurice-Lavey, une propriété d'environ 12 poses, terrain en parfait état de culture, avec maison d'habitation de construction récente (4 appartements, dont 3 se louent très facilement) et toutes dépendances de ferme.

Pour renseignements et offres s'adresser à R. Meylan, gérant à Bex.


**Pianos - Harmoniums**

Vente. Location  
Instruments de musique en tous genres.  
**H. Hallenbarter - Sion**

**Appareils photographiques**

Grand choix.  
Prix-courant gratuit.  
**A. SCHNELL**  
Place St-François, 9  
Lausanne

Achetez des machines suisses!



Petits paiements mensuels  
Demandez catalogue illustré  
Fabrique suisse de machines à coudre, à Lucerne.

**Fours de campagne à 2 étages**

pour cuire le pain, gâteaux et sécher les fruits. Grande économie. W. Aeschlimann, constructeur de fours, à Montreux.

**Meubles d'occasion**

Lits Louis XV  
Armoires à glace  
Lavabos  
Tables de nuit  
Chaises  
Tables à manger  
Fauteuils et meubles divers

Argenterie d'occasion p. hôtels  
Grand'Rue, à côté de l'Hôtel Splendid, Montreux.

**Henri Dorsaz**  
**Boucherie Chevaline**

35, Cheneau de Bourg, 35  
Lausanne - Tél. 16.21.

**Baisse de la viande**

L'expédie contre remboursement belle viande de cheval, rôti, 1re qual., fr. 2.60 le kg. 2me qual. fr. 2.20 le kg. sans os. Bouilli avec os fr. 1.30 le kg.

**Boucherie bovine**

L'expédie contre remboursement belle viande de vache par quartier. Devant fr. 2.60 le kg. Derrière fr. 3.20.

**Imprimerie Nouvelle, Martigny**  
**Imprimerie Montheysanne, Monthey**

Grand choix de

**PAPETERIES de luxe et ordinaire**

en boîtes et pochettes

**Fournitures pour Bureaux**

Copies de lettres, Classeurs, Dossiers-Classeurs  
Encres à écrire et à copier, Papiers p. machines à écrire, etc.  
Porte-plumes réservoir „Watermann“ et „Swan“

**Banque de Martigny**  
Closuit Frères & Cie

Les Bureaux seront fermés le 31 décembre dès midi.

**Banque de Brigue, Brigue**

Les intérêts au 31 décembre de cette année sur nos carnets d'épargne peuvent être retirés dès le 15 courant.

La Direction.

**La Banque Cantonale**

émet des „Bons de dépôt“ à 5 ans de terme, au taux du **4 3/4 %**

**Cartes postales pour Noël et Nouvel-An**

Vente en gros et au détail  
Grand choix depuis 5 fr. le cent, 70 ct. la douzaine  
**Librairie-Papeterie Marschall, Martigny**  
Expédition rapide. Téléphone 104.

**Etrennes**

Grand choix d'objets utiles pour cadeaux en Librairie, Papeterie, Maroquinerie, Bonneterie, Lingerie, Ganterie, Parfumerie, Soierie, Chapellerie.

Articles de voyage, de sport, p. touristes, p. fumeurs  
Albums divers, Bougies et garnitures pour Arbres de Noël  
Liquidation de Jouets, grand rabais  
Distribution de calendriers

**Magasin A. Sauthier-Cropt, Martigny**

**Noël et Nouvel-An**

La maison **R. Gilliard & C<sup>ie</sup>**, Vins, à Sion, avise sa nombreuse clientèle qu'elle est en mesure de fournir les Champagnes suisses (grands vins mousseux) Mauler & Cie, à Motiers, pour les fêtes de fin d'année.

Pour Sion-Ville, livraison à domicile depuis 4 ou 8 demi-bouteilles.

**F. WIRZ**

Téléphone 363 VEVEY Téléphone 363  
Appareilleur - Ferblantier - Couvreur

**Installations sanitaires modernes**

Service d'eau chaude par l'électrilité seule ou combiné avec le potager ou autre

**Chauffe-bain électrique**  
le meilleur marché, pas d'entretien, sans aucune surveillance ni danger

**Banque Commerciale Valaisanne**

**CH. EXHENRY & C<sup>ie</sup> - MONTHÉY**

Correspondant officiel de la Banque Nationale Suisse  
Se charge de toutes opérations de banque

**Prêts hypothécaires**  
REÇOIT DES DÉPÔTS D'ARGENT A **5 %**